

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet TRANSCEIVER & PROCESSING UNIT (TPU)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-132779/A	Date 2012-08-31
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-132779	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$RA-054-23130	
File No. - N° de dossier 054ra.W8482-132779	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-09-19	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tanguay(054ra), Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur 054ra
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0835 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Land Projects and Communication System Support
Division/Div des projets terrestres et support de systèmes de
communication
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clauses du Guide des CCUA
13. Préparation pour la livraison
14. L'expédition marchandises d'instructions (DND)
15. Documents de sortie - distribution

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-132779/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054raW8482-132779

Buyer ID - Id de l'acheteur

054ra

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132779

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A MODALITÉS DE PAIEMENT

**ANNEXE B CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER
JUDICIAIRE**

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de la Défense nationale veut acheter, aucun produit de remplacement ne sera considéré, une (1) processeur, passerelle, unité de processeur d'émetteur-récepteur, deux (2) systèmes sonar installé sur un poteau, système immergé avec HPR, altimètre et étui (complet), et une (1) trousse d'arrêt pour assemblage, 455D L/W Coaxial CA 8P micro. Le Client a demandé le contrat inclut une option non capitalisée pour l'achat de une (1) chacun des éléments ci-dessus dans les 12 mois de l'adjudication du contrat.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T	(2007-11-30)	Condition du matériel
B4024T	(2006-08-15)	Aucun produit de remplacement

2. Présentation des soumissions

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Les Soumissionnaires devraient inclure une copie en papier accomplie de la Demande de la Proposition avec sa soumission et inclure la chose suivante :

- a) Toutes les informations dans les espaces fournissant du document de sollicitation sous la Partie 6 ensuivant des Clauses de Contrat", y compris les prix unité et étendu à l'Annexe A, Modalités de paiement.
- b) Le prix d'unité des termes à la Section 6.1, Modalités de paiement de ce document.
- c) Une date de livraison proposée dans les jours calendaires après le reçu d'ordre (ARO).

Soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière selon les Modalités de paiement. Le montant total des produits et Services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) doit être indiqué le cas échéant.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8.5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- a) utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- b) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

A0222T	(2010-01-11)	Évaluation du prix
C3011T	(2010-01-11)	Fluctuation du taux de change

Section III :

Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation financière

Soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière selon la base de paiement. Le montant total des produits et Services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) doit figurer séparément, le cas échéant.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit se conformer aux exigences de l'appel d'offres et répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoire pour être déclarée recevable. L'offre responsable avec le plus bas prix évalué pour l'ensemble de tous les éléments de ligne est recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. **Attestations pour le Code de conduite - Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire**

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:

- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste (Annexe B compris).

2. **Attestations exigées avec la soumission**

2.1 **Le Programme d'Entrepreneurs Fédéral**

Le Programme d'Entrepreneurs Fédéral - plus de \$25,000 et au-dessous des Fournisseurs de \$200,000 qui sont soumis au Programme d'Entrepreneurs Fédéral (FCP) et ont été déclarés les entrepreneurs inéligibles par les Ressources Humaines et le Développement d'Adresses le Canada (HRSDC) n'ont plus droit de recevoir des contrats gouvernementaux fédéraux sur le seuil pour la sollicitation d'offres comme dispose dans les Règlements de Contrats de Gouvernement. Les fournisseurs peuvent être déclarés les entrepreneurs inéligibles à la suite d'une conclusion de non-conformité par HRSDC, ou après leur retrait volontaire du FCP pour une raison autre que la réduction de leur main-d'œuvre à moins de 100 employés. N'importe quelles offres des entrepreneurs inéligibles, en incluant une offre d'une société en participation qui a un membre qui est un entrepreneur inéligible, seront déclarées non-affectueuses.

Le Soumissionnaire, ou, si le Soumissionnaire est une société en participation le membre de la société en participation, certifie son statut avec le FCP, comme suit :

Le Soumissionnaire ou le membre de la société en participation

- a) () n'est pas soumis au FCP, en ayant une main-d'œuvre de moins de 100 employés permanents à plein temps ou à mi-temps, et-ou employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8482-132779/A

054ra

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-132779

054raW8482-132779

-
- b) n'est pas soumis au FCP, étant un employeur régulé sous l'acte d'Équité d'Emploi, S.C. 1995, c. 44;
- c) est soumis aux exigences du FCP, en ayant une main-d'œuvre de 100 ou plus employés permanents à plein temps ou à mi-temps, et-ou employés temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas auparavant obtenu de nombre de certificat de HRSDC, ayant pas offert sur les exigences de \$200,000 ou plus ;
- d) n'a pas été déclaré un entrepreneur inéligible par HRSDC et a un nombre de certificat valide comme suit : _____.

Les informations de plus sur le FCP sont disponibles sur le Site Internet HRSDC.

AUTORISÉ SIGNATURE: _____

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de la Défense nationale a une obligation de remplacement non pour l'achat d'équipement conformément à l'annexe A, Base de paiement détaillée dans le présent document.

2.1 Les produits ou les Services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les marchandises, les services ou les deux décrit de la ligne de facturation du contrat dans les mêmes conditions et à des prix ou taux indiqués dans le contrat. L'option ne peut être exercée par l'autorité contractante et sera être attestée, pour des raisons administratives seulement, grâce à une modification du contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option de la ligne de facturation du contrat, à tout moment avant l'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font

4. Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (insérer la date).

Livraison prévue pour la quantité option sera déterminée lors de la réception de la commande.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Heather Tanguay
Spécialiste en approvisionnements
Division des communications de la défense
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Gouvernement Services Canada
11, rue Laurier, Portage III, 8C2 #60, Gatineau (Québec), K1A 0S5
Téléphone (819) 956-0835
Télécopieur (819) 956-0636
Courriel: Heather.Tanguay@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du

contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Réquisitionner l'Autorité

Réquisitionner l'autorité (RA) pour le contrat est :

Maria Mattioli
 Agent d'approvisionnement
 D Mar P 4-3-4-9
 Quartier général de la Défense nationale
 Major-général George R. Pearkes
 101, promenade Colonel By Drive
 Ottawa, Ontario, K1A 0K2
 Canada
 Téléphone: (819) 994-8414
 Télécopieur: (819) 994-8709
 Courriel: maria.mattioli@forces.gc.ca

Le Réquisitionner l'Autorité représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu le réquisitionner autorité des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité Technique

L'Autorité Technique (TA) pour le Contrat sera identifiée au prix de Contrat.

Seront identifiés lors de l'attribution du contrat

L'Autorité Technique est le représentant du département ou de l'agence pour qui le Travail fait conformément au Contrat et est responsable de toutes les questions concernant le contenu technique du Travail conformément au Contrat. Les questions techniques peuvent être discutées avec l'Autorité Technique, pourtant l'Autorité Technique n'a aucune autorité pour autoriser des changements à la possibilité du Travail. Les changements à la possibilité du Travail peuvent seulement être rendus par un amendement de contrat publié par l'Autorité se Contractant

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Title: _____

Address _____

Téléphone: () _____

Télécopieur: () _____

Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Modalités de paiement

6.1.1 Entrepreneur canadien seulement

Pour la performance du Travail conformément à n'importe quel Contrat s'ensuivant et ses Termes et Conditions, on paiera des prix d'unité fermes à l'Entrepreneur dans les fonds canadiens, DDP le Devoir Livré Payé (Halifax or Victoria) Incoterms 2000, en incluant n'importe quelle Douane/Devoirs applicable, GST/HST Supplémentaire (si applicable), les prix d'expédition/transport inclus.

6.1.2 Entrepreneur étranger seulement

Pour la performance du Travail conformément à n'importe quel Contrat s'ensuivant et ses Termes et Conditions, on paiera des prix d'unité fermes à l'Entrepreneur dans les fonds canadiens, DDP le Devoir Livré Payé (Halifax or Victoria) Incoterms 2000, en incluant n'importe quelle Douane/Devoirs applicable, GST/HST Supplémentaire (si applicable), les prix d'expédition/transport inclus.

6.2 Limitation des dépenses

C6000C (2011-05-16) Limite de Prix

6.3 Méthode pour le Paiement

H1001C (2008-05-12) Paiements multiples

6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2608C (2010-08-16) Documentation des douanes canadiennes

C2801C (2011-05-16) Cote de priorité - entrepreneurs établis au Canada

G1005C (2008-05-12) Assurances

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre des factures conformément à l'article intitulé "la Soumission de Facture" des Conditions générales 2010A (2012-07-16) - complexité moyenne de marchandises. Factures ne peuvent être soumises jusqu'à ce que tous les travaux mentionnés dans la facture sont terminé.
2. La facture doit contenir les renseignements suivants :
 - a) date ;
 - b) nom et adresse du destinataire ;
 - c) articles ou de référence nombre, livrable ou la quantité ou la description de travail
 - d) contrat ou le bon ordre des codes numéros et financières ;
 - e) séparé toutes les accusations détaillées individuellement ;
 - f) le montant facturé ;
 - g) le numéro de référence Client (CRN) ;
 - h) l'entrepreneur vendeur Code ou numéro d'entreprise d'approvisionnement (PB) ; et
 - i) toutes les factures doivent avoir des signatures originales et être estampillés comme original
3. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante de la certification et du paiement :

W0103
Département de National la défense
Base logistique agent
Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Esquimalt,
Succ. Forces C.p. 17000
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2 Canada

- b) une (1) copie doit être envoyé à:
Ministère du National Défense
Quartier général de la Défense nationale
Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Canada
Attention: D Mar P 4-3-4-9, Maria Mattioli
- c) une (1) copie de chaque facture doit être envoyée à l'Autorité se Contractant identifiée sous la section intitulé "les Autorités" du Contrat.

4. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse suivante de la certification et du paiement :
W010B
Département de National la défense
Arsenal canadien de sa Majesté
Compte payable section
Bâtiment #D155, 3e étage
Halifax, (Nouvelle-Écosse), B3K 5X5
Canada
- b) une (1) copie doit être envoyé à:
Ministère du National Défense
Quartier général de la Défense nationale
Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Canada
Attention: D Mar P 4-3-4-9, Maria Mattioli
- c) une (1) copie de chaque facture doit être envoyée à l'Autorité se Contractant identifiée sous la section intitulé "les Autorités" du Contrat.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A - Demande de soumissions et de contrat subséquent de complexité moyenne (2012-07-16)
- c) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

12. Clauses du Guide des CUA

B7500C	(2006-06-16)	Marchandise excédentaires
D2000C	(2007-11-30)	Marquage
D2001C	(2007-11-30)	Etiquetage
D2025C	(2008-12-12)	Matériaux d'emballage en bois
D5510C	(2011-05-16)	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D5515C	(2010-01-11)	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis
D5545C	(2010-08-16)	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)
D5605C	(2010-01-11)	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis
D5606C	(2012-07-16)	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada
D6010C	(2007-11-30)	Palettisation
D9002C	(2007-11-30)	Ensembles incomplets

13. Préparation pour la livraison

- 13.1**
- a) La préparation pour la livraison pour tous les nombres d'article sera conformément à la dernière édition de Spécification Emballante de Forces du Canadien D-LM-008-036/SF-000, les Exigences de Minimum de DND pour le Paquet Standard de Fabricant.
 - b) L'Entrepreneur doit des articles de paquet dans les quantités d'un (1) par paquet.

13.2 Entrepreneur établi aux États Unis

- a) La préservation et l'emballage des articles _____ doivent être conformes à la dernière version de la spécification militaire MIL-STD-2073 du Département de la Défense des États-Unis, et le marquage doit être conforme à la norme MIL-STD-129.
- b) Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités américaines sont acceptables.
- c) Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation..

14. L'expédition marchandises d'instructions (DND)

Marchandises doivent être expédiées à la destination dans le contrat et livrés livraison devoir payé (DDP) Halifax ou Victoria Incoterms 2000 pour les expéditions d'un entrepreneur commercial.

- a) L'équipement doit être livré aux Forces maritimes de l'Atlantique:
W0100
Commandant de formation
Arsenal canadien de sa Majesté
Bâtiment D-206 porte 1 à travers 13
Halifax, Nouvelle-Écosse, B3K 5X5
Canada
- b) L'équipement doit être livré aux Forces canadiennes Supply Dépôt Esquimalt
W2B02
Commandant de la base
Bâtiment 66 Colwood
Victoria, Colombie-Britannique, V9A 7N2
Canada

15. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de sortie dans un format électronique actuel et de les distribuer comme suit :

Copie 1: marqué de courrier à un destinataire : "Attention: Agent des factures; "

Copie des 2 et 3: envoi (dans une enveloppe imperméable à l'eau) au destinataire;

Copie 4: à l'autorité contractante;

Copie 5: à: _____,

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-132779/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054raW8482-132779

Buyer ID - Id de l'acheteur

054ra

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132779

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Quartier général de la Défense nationale
Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Canada

Copie 6: à la qualité de représentant de l'Assurance;

Copie 7: de l'entrepreneur;

Copie 8: tous les entrepreneurs non canadiens de:
DAQ/Contrat Administration
Quartier général de la Défense nationale
Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By Drive
Ottawa, Ontario, K1A 0K2
Canada
Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

ANNEXE A
MODALITÉS DE PAIEMENT

1. **L'entrepreneur sera payé l'unité ferme suivante ou lot prix livré devoir payé (DDP) au Canada, les Incoterms 2000, en devises canadiennes. La HST/TPS est supplémentaire, le cas échéant.**

TABLEAU 1
AUCUN PRODUIT DE REMPLACEMENT

#	FMO	Numéro de pièce	Description	Point de livraison	Qte	Prix d'unité (\$CDN)	Prix étendu (\$CDN)
1	L-3 Comm Klein Ass. Inc.	7025-01-592-7714 14105073-1	Processeur, passerelle unité de processeur d'émetteur-récepteur	Esquimalt W0103	1		
2	Shark Marine Tech. In.	4220-20-A0F-6517 OSPM2000	Systèmes sonar installé sur un poteau, immergé altimètre et étui (complet)	Halifax W010B	1		
3	Shark Marine Tech. In.	4220-20-A0F-6517 OSPM2000	Systèmes sonar installé sur un poteau, immergé altimètre et étui (complet)	Esquimalt W01039	1		
4	L-3 Comm Klein Ass. Inc.	5999-20-A0G-1202 14102905	Trousse d'arrêt pour assemblage, 455D L/W Coaxial CA 8P micro	Halifax W010B	1		

2. **Si Option 1 doit être exercée, l'entrepreneur doit fournir pour le ministère de la défense nationale (MDN) l'équipement, pièces à fixer comme décrit dans l'Option point 2.1 du contrat.**

TABLEAU 2 - OPTION

#	FMO	Numéro de pièce	Description	Point de livraison	Qte	Prix d'unité (\$CDN)	Prix étendu (\$CDN)
1	L-3 Comm Klein Ass. Inc.	7025-01-592-7714 14105073-1	Processeur, passerelle unité de processeur d'émetteur-récepteur	TBD	1		
2	Shark Marine Tech. In.	4220-20-A0F-6517 OSPM2000	Systèmes sonar installé sur un poteau, immergé altimètre et étui (complet)	TBD	1		
3	Shark Marine Tech. In.	4220-20-A0F-6517 OSPM2000	Systèmes sonar installé sur un poteau, immergé altimètre et étui (complet)	TBD W01039	1		
4	L-3 Comm Klein Ass. Inc.	5999-20-A0G-1202 14102905	Trousse d'arrêt pour assemblage, 455D L/W coaxial CA 8P micro	TBD	1		

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8482-132779/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

054raW8482-132779

Buyer ID - Id de l'acheteur

054ra

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-132779

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

CONSETEMENT A LA

VERIFICATON DE L'EXISTENCE

D'UN CASIER JUDICIAIRE

FORM PWGSC-TPSGC 229